

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2022

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le mercredi 12 janvier 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente, en respectant les « gestes barrières ».

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Christine PEGHAIRE, Françoise DOUBLET et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER et Yvon DARNE,

Absents excusés : Mesdames Martine GIRE et Claudine PASTRE ; Messieurs Grégory PITOT et Jean-Claude TALLOBRE.

Secrétaire de séance : M. Gilles BERINGER

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande au Conseil l'ajout à l'ordre du jour de deux délibérations concernant :

- Délibération pour signature convention assistance technique assainissement et eau potable avec le Département de Haute-Loire
- Délibération pour cotisation AMF43

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

- 1) **Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2021** : aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.
- 2) **Délibération : approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)** :
Pour la commune, M. le Maire fait un résumé du rapport, d'où il ressort un retour pour la commune de 45 862 €. Adoptée à l'unanimité.
- 3) **Délibération : convention d'adhésion aux missions « assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » proposée par le CDG43** :
Le coût de la convention est de 450 € pour un an. Elle est signée pour 5 ans, soit jusqu'en 2026. Adoptée à l'unanimité.
- 4) **Délibération : convention d'adhésion du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposée par le CDG43**. Le service est gratuit pour les collectivités affiliées au CDG43. Un flyer est en cours de rédaction, et sera distribué à chaque agent. Adoptée à l'unanimité.
- 5) **Délibération : mise en place d'un service mutualisé de collecte et de contrôle de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par les opérateurs de communication électronique proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire** : Suite à une demande de précisions supplémentaires, cette délibération sera représentée lors du prochain Conseil municipal.

- 6) Délibération : relative au temps de travail et à l'organisation du temps de travail (1607 heures) :** la Préfecture demande aux collectivités de prendre une délibération concernant l'organisation du temps de travail. Un projet de délibération est présenté en Conseil. Après quelques modifications rédactionnelles, ce projet sera présenté en CT le 8 février prochain, avant une nouvelle délibération du Conseil municipal.
- 7) Délibération : ouverture de crédit pour régler des dépenses d'investissement sur le budget communal :** Il s'agit de dépenses sur le budget 2022, pour l'acquisition de panneaux de signalisation et de mobilier pour l'école maternelle Adoptée à l'unanimité.
Inscrire ces crédits ouverts sur le budget communal 2022 au compte 2188 (autres immobilisations corporelles) pour un montant de 1500 € et au compte 2184 (mobilier) pour un montant de 1000 €
- 8) Délibération : convention d'assistance technique assainissement et eau potable avec le Département de Haute-Loire :** c'est un renouvellement de la convention précédente. Elle est signée pour une année, pour un montant de 539 € (population communale DGF : 539). Adoptée à l'unanimité.
- 9) Délibération : appel à cotisation 2022 association des St Georges de France :** le montant est de 0,12 €/hab., soit 56,28 €. Adoptée à l'unanimité moins M. le Maire qui ne prend pas part au vote.
- 10) Délibération : demande de subvention : secours populaire :** M. le Maire propose de verser une subvention de 50 € à l'association du secours populaire de Brioude, qui intervient sur notre territoire. POUR : 4, CONTRE 3 (Aurélie, Françoise, Gilles). Adoptée à la majorité.
- 11) Délibération : Adhésion à l'AMF 43 :** renouvellement d'adhésion pour 2022, cotisation de 192,95 €. Adoptée à l'unanimité.
- 12) Divers :**
- **Prime inflation :** la « prime inflation » de 100€ sera versée à chaque agent.
 - **SPA de Polignac** demande d'adhésion : refus car déjà adhérent de la SPA de Brioude.
 - **Détecteur de CO2 :** l'Etat propose une aide pour l'installation de détecteur de CO2 dans les classes et le réfectoire, pour un forfait de 50 € ou 2€ / élèves. Une discussion avec les professeures des écoles sera menée pour donner suite.

Séance levée à 22h30.